



GROUPEMENT BREVENNE

Tél 04 78 45 57 56

brenne@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 15 janvier 2019

Présents : Denis Contamin, Christophe Laval, Farid Ben Farah, Marc Bayet, Hadi Laribi

Excusés : David Florès, François Potier

Les permanences du Groupement Brévenne se déroulent le mardi de 18h30 à 19h30 à : Maison des Associations - Groupement Brévenne, 1 rue Louis Martel – 2^e étage, 69630 CHAPONOST -

Tel : 04-78-45-57-56 Mails : brenne@lyon-rhone.fff.fr et brenne-pdt@lyon-rhone.fff.fr

➡ SECRETARIAT

Un rappel concernant la pratique U7 et U9

-La relance protégée du gardien de but : le gardien de but n'est pas autorisé à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par ce dernier (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire du gardien de but situé dans les 8 m. Afin de permettre la réalisation de cette règle, vous devez matérialiser cette surface à l'aide de deux cônes par surface.

-Les licences dématérialisées : le listing des licenciés est destiné aux clubs qui peuvent dorénavant générer et éditer un listing de leurs licenciés via Footclubs. Il est donc fortement recommandé que les éducateurs ou dirigeants des équipes conservent une copie du listing des licenciés de leurs équipes avec eux tout au long de la saison afin de pouvoir sans difficulté présenter les licences en cas de contrôle sur le plateau U9. Ce listing doit être actualisé. Le jour du plateau, les clubs dans l'incapacité de pouvoir présenter les licences sur l'outil Footclubs Compagnon ou par listing devront, le lundi suivant le plateau, les présenter à la permanence du Groupement.

Des contrôles de licences sur les compétitions de foot d'animation ont permis de mettre à jour des joueurs porteurs de licences non actives ou des feuilles d'effectifs erronées. A l'occasion de cette trêve hivernale, nous vous demandons donc de faire le point sur l'ensemble de vos licences de foot d'animation et de mettre à jour les licences non valides et vos feuilles d'effectifs pré-imprimées. **Lors de la seconde partie de la saison, de nouveaux contrôles de licences seront effectués et toutes les anomalies seront amendées.**

➡ COMMISSION U7

Christophe LAVAL et Farid BEN FARAH (stagiaire)

Courriers reçus

SAINT GENIS LAVAL : inscription deux équipes, lu et noté

Informations permanentes

Vous pouvez solliciter l'organisation d'un plateau à 10 ou 12 équipes sur une date du calendrier U7 ou bien l'organisation de la Journée de rentrée de Septembre 2019 qui rassemble tous les clubs du Groupement. Les festi-animations se dérouleront le 23 Mars à GIVORS et le 11 Mai à GREZIEU le MARCHE et à RHONE SUD. La JND décentralisée se déroulera le 25 Mai au FCPA.

RHONE SUD joue à St Maurice sur Dargoire stade Villette.

AS CRAPONNE joue au stade Neveu

HAUTS LYONNAIS joue à Pomeys stade de la Neylière

CS MEGINAND joue à Marcy l'Etoile, stade Grand Croix



PV 417 DU JEUDI 17 JANVIER 2019

COMMISSION U9

Denis CONTAMIN

Courriers reçus

SAINT GENIS LAVAL : inscription deux équipes dont une féminine, lu et noté

COMMISSION U11

Christophe LAVAL, François POTIER et Farid BEN FARAH

Courriers reçus

Néant

Informations permanentes

OLYMPIQUE LYONNAIS : plateaux à domicile à 10h00

HAUTE BREVENNE : plateaux à domicile à 10h00

BIGARREAUX : plateaux à Montrottier

SAINT GENIS LAVAL : plateaux à 10h00 (et 11h00 si deux plateaux) stade Beauregard

RHONE SUD : plateaux à domicile à 14h00 à Saint Maurice sur Dargoire, stade Villette

CRAPONNE : plateaux à domicile à 10h00 stade Trévoux

MILLERY/VOURLES : plateaux à domicile à 10h00 à Vourles

PAYS ARBRESLE : plateaux à domicile à 10h00

SAINT MARTIN HAUT : plateaux à domicile sur le synthétique à 10h00

STE FOY LES LYON : plateaux à domicile à 10h00 (et 11h00 si deux plateaux), stade du Plan du Loup

GRIGNY : plateaux à domicile à 10h00

MEGINAND : plateaux à domicile à Saint Genis les Ollières à 10h00

CASCOL : équipe 5 Fem à 10h00

HAUTS LYONNAIS : plateaux à domicile à Aveize à 10h00

FRANCHEVILLE : plateaux à domicile à 10h00

COMMISSION U13

David FLORES et Hadi LARIBI

Courriers reçus

SAINT GENIS LAVAL : transformation équipe 6 en équipe féminine, lu et noté

SAINT PIERRE LA PALUD : engagement 2° équipe, lu et noté

Informations permanentes

HAUTE BREVENNE : matchs à 10h00

BIGARREAUX : matchs à domicile à Montrottier

RHONE SUD : matchs à domicile à Saint Maurice sur Dargoire

CRAPONNE : matchs à domicile au stade Trévoux

GIVORS : matchs à domicile au stade Garcia à 10h00

HAUTS LYONNAIS : matchs à domicile équipe 3 au stade de la Neylière à Pomeys

FCSO69 : matchs à domicile des équipes 2 et 3 à Taluyers, stade Verpillieux

GRIGNY : matchs à domicile à 10h00

MEGINAND : matchs à domicile au stade Grand Croix à Marcy, équipes 1 et 3 à 14h00, équipe 2 à 10h00

Championnat phase 2

Chaque poule est constituée de 6 équipes et le calendrier est construit en matchs aller et retour. Les informations seront disponibles prochainement sur le site du District.



PV 417 DU JEUDI 17 JANVIER 2019

COMMISSION COUPE A 11

Marc BAYET

Courriers reçus

Néant

Informations importantes

Le calendrier prévisionnel pour les tours suivants est : 31 Mars, 28 Avril, 30 Mai et finales le 15 Juin pour les jeunes et le 16 Juin pour les Seniors.

Coupe Ballandras : cadrage le 27 Janvier à 14h30

RHONE SUD 2 – SOURCIEUX 1

Coupe Monts du Lyonnais : 1/8° finale le 27/01 à 14h30

MALVAL 1 étant qualifié pour les 1/8° finale de la Coupe Ballandras ne peut plus participer à cette Coupe.

HTE BREVENNE 3 est exempt

STE FOY LYON 2 – SAVIGNY 2

RONTALON 1 – VAL LYONNAIS 3

GREZIEU MARCHE 2 – US DES MONTS 2

GIRAUDIERE BRUSSIEU 2 – ST JULIEN BIBOST 1

MONTROTTIER ALBIGNY 2 – GREZIEU VARENNE 1

MEYS 1 – MINEURS ST PIERRE 2

CHAPONOST 3 – COTEAUX LYONNAIS 1

Coupe Brévenne U17 : 1/8° finale le 27/01 à 10h00

HTE BREVENNE 1 est exempt

GIVORS 1 – MILLERY/VOURLES 2

HAUTS LYONNAIS 2 – MEGINAND 2

FCSO 69 2 – HAUTS LYONNAIS 1

US DES MONTS 1 – STE FOY LYON 1

GARON 2 – MEGINAND 1

STE FOY LYON 2 – PAYS ARBRESLE 1

RHONE SUD 1 – GREZIEU VARENNE 1

Coupe Brévenne U15 : cadrage le 26/01 à 15h30

ST PIERRE/SAVIGNY 1, ST MARTIN HAUT 1 et 2, STE FOY LYON 2, RHONE SUD 1, FCSO 69 1 et 2 sont exempts

GARON 3 – PAYS ARBRESLE 1

GREZIEU/MEYS 1 – GARON 2

MEGINAND 2 – CASCOL 3

MEGINAND 1 – CRAPONNE 1

US DES MONTS 1 – GIVORS 1

BIGARREAUX 1 – MILLERY/VOURLES 4

MILLERY/VOURLES 3 – HAUTS LYONNAIS 1

TREVES 1 – CRAPONNE 2

GREZIEU VARENNE 1 – ST GENIS LAVAL 3